



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE LA  
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE P

P 03 - 99.03 - 00 383

BRIEFING POUR MONSIEUR [REDACTED]  
AMBASSADEUR A TRIPOLI, LE 2 DECEMBRE 1977.

---

1. Monsieur [REDACTED] fait un exposé général de la situation en Libye au point de vue historique, social, économique et politique, (dont l'essentiel est repris en annexe).
2. En ce qui concerne l'influence de Tripoli en Afrique, Monsieur [REDACTED] estime que KHADDAFI aspire à entraîner dans un orbite anti-Israël une série de petit pays pauvres d'Afrique, tels que le Rwanda (construction d'hôtels ...) et le Burundi (armes russes remplaçant l'aide militaire belge supprimée en 1972).
3. Dans le domaine des armements, Monsieur [REDACTED] précise que la Libye est devenue notre premier client et qu'un contrat de 5 à 6 milliards s'étalant sur deux ou trois ans a été signé en août dernier.

../..

Près de la moitié du chiffre d'affaires de la F.N. et des Poudreries Réunies de Belgique (PRB) est réalisé par les achats libyens (armes légères et explosifs).

La réexportation de ces armes étant théoriquement interdite (contrôle d'immatriculation et certificat de non-réexportation), la Belgique en tirerait des conséquences s'il était prouvé que la Libye ne s'y conforme pas.

Un projet d'usines d'armements d'une valeur globale de 200 milliards pourrait resurgir éventuellement à l'avenir mais à une échelle plus restreinte.

Schématiquement la Belgique ne vend pas d'armes à l'Egypte et à l'Algérie, très peu à la Tunisie et au Soudan (différents projets suite à la visite récente de Monsieur [REDACTED]) et un peu plus au Maroc et à la Mauritanie (3 milliards).

Pour les huit premiers mois de 1977 la vente d'armes à la Libye s'est élevée à 4.5 milliards (1.8 milliard en 1976).

4. En ce qui concerne les échanges commerciaux ceux-ci sont à l'heure actuelle relativement limités du fait d'un certain nombre de difficultés inhérentes à la situation en Libye: nationalisation du secteur



tertiaire, coût prohibitif des cahiers de charge dans les appels d'offres internationaux (de 50.000 à 250.000 F versements de cautions diverses, etc...).

Par ailleurs, la cellule commerciale belge sur place est très embryonnaire et limitée dans ses possibilités.

5. Au niveau de l'A.G.C.D., rien n'est prévu à l'heure actuelle et Monsieur [REDACTED] met en garde contre une politique du fait accompli qui est souvent pratiquée avec les PVD : beaucoup de contrats de stage ou de bourses d'études sont signés entre organismes privés sans promesse de prise en charge des frais par le pays demandeur, cependant la facture n'est jamais payée par les intéressés mais par l'A.G.C.D.

#### 6. Chancellerie.

Il y avait en 1968, 110 Belges résidant en Libye, qui ne sont plus que 20 actuellement.

Une très grande prudence est demandée lors de la délivrance des visas et des contacts doivent être pris avec l'Ambassade des Pays-Bas sur place pour essayer de suivre la même politique en la matière (500 visas sont délivrés en Belgique et 2.000 à Tripoli).

La Chancellerie désirerait également obtenir des documents juridiques libyens.  
(Elle est prête à cofinancer, dans le cadre des Neuf, un service de traduction).

Etaient présents :

Monsieur [REDACTED], Ambassadeur

Monsieur [REDACTED], P 03

Monsieur [REDACTED] P 03

Monsieur [REDACTED]

Monsieur [REDACTED]

Monsieur [REDACTED] P 06

Monsieur [REDACTED] P 15

Monsieur [REDACTED]

Monsieur [REDACTED] B 06